



# COMMUNE DE LULLY

## PREAVIS N°01/2025

---

### **Demande d'un crédit d'étude de CHF 126'000.-, participation de tiers non déduite, pour la transformation de la STEP (suppression phragmi-compostage, passage à la déshydratation des boues et divers aménagements)**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

### **1. PRÉAMBULE**

À la suite de l'obligation fédérale de valoriser le phosphore dans les boues de station d'épuration à partir de 2026 (reporté à 2028) et des problèmes techniques rencontrés avec les bassins de phragmicompostage, les communes de Lully et de Lussy-sur-Morges ont décidé de les abandonner et d'investir dans une nouvelle installation de déshydratation des boues.

Différentes variantes, comme le raccordement à la STEP de l'ERM (Morges) ou le transport des boues liquides, ont été étudiées. La mise en place d'une déshydratation des boues sur le site de la STEP a été considérée comme la variante économiquement la plus intéressante. Cette solution permettra à la STEP de Lully-Lussy de répondre aux exigences en vigueur à moindre coût, et ainsi de valoriser la STEP actuelle qui n'est pas encore amortie.

### **2. PROJET**

Pour donner suite à la décision des municipalités de choisir la solution d'une déshydratation des boues, le bureau d'ingénieur a réalisé l'avant-projet (phase SIA 31). L'estimation des coûts des ouvrages selon les devis présentés (hors honoraires d'ingénieurs et géomètre) sont les suivants :

Ouvrages		Coût HT CHF
1	Bâtiment déshydratation	450 000
2	Bâtiment des Sociétés	320 000
3	Equipements	540 000
4	Route d'accès	101 000
5	Place de manœuvre	135 000
6	Terassement phragmicompostage	340 000
7	Genératrice	75 000
<b>Total CHF</b>		<b>1 961 000</b>

Le crédit d'étude demandé va couvrir les phases SIA 32 à 41, à savoir du projet d'ouvrage jusqu'à l'appel d'offre et la comparaison des offres des entreprises.

### 3. CRÉDIT DEMANDÉ

Afin d'avancer dans les phases SIA 32 à 41 et présenter au conseil un préavis basé sur les offres des différentes entreprises, la Municipalité sollicite un crédit d'étude, réparti comme suit :

Description	Coût	État
Élaboration et évaluation des variantes	CHF 15'000.-	Réalisé
Avant-projet (SIA 31)	CHF 30'000.-	Réalisé
Projet d'ouvrage (SIA 32)	CHF 45'000.-	
Dossier de mise à l'enquête (SIA 33)	CHF 8'000.-	
Appel d'offres entreprises et comparaison des offres (SIA 41)	CHF 24'000.-	
Etude d'impact	CHF 4'000.-	
<b>TOTAL</b>	<b>CHF 126'000.-</b>	

### 4. CALENDRIER DE REALISATION

L'échéancier actuel du projet se présente comme suit :

- Oct-Déc 2025 : Validation du crédit d'étude par les conseils généraux de Lully et Lussy-sur-Morges
- Jan-Juil 2026 : Projet d'ouvrage (SIA 32)
- Août-Oct 2026 : Dossier mise à l'enquête (SIA 33) et appel d'offres (SIA 41)
- Déc 2026 : Préavis au conseil général
- Printemps 2027 : Début des travaux

### 5. ASPECTS FINANCIERS

#### 5.1 Financement

Le coût de l'investissement de CHF 126'000.- sera réparti entre les communes de Lully et Lussy-sur-Morges au prorata des habitants des deux communes au 31 décembre 2024, soit pour Lully un montant de CHF 67'800.- et pour la commune de Lussy-sur-Morges un montant de CHF 58'200.-.

Le financement de cet investissement sera assuré par la trésorerie courante.

#### 5.2 Incidences sur le budget de fonctionnement (hors amortissement)

Ce crédit d'étude n'a pas de conséquences sur notre budget de fonctionnement.

#### 5.3 Durée d'amortissement

Au niveau comptable, la part à la charge de la commune de Lully soit CHF 67'800.- sera amorti sur une durée de 10 ans dès l'aboutissement de l'étude, conformément aux nouvelles normes MCH2.

L'amortissement annuel sera couvert par un prélèvement dans le fonds de réserve collecteurs et épuration.

## 6. CONCLUSION

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LULLY

- Dans sa séance du 6 octobre 2025,
- Vu le préavis de la Municipalité,
- Oûi le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- Oûi le rapport de la commission des finances,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### PREND ACTE

1. de la participation de la commune de Lussy-sur-Morges pour un montant de CHF 58'200.- ;
2. de l'amortissement annuel sur 10 ans de la part à la charge de la commune de Lully par un prélèvement au fonds de réserve collecteurs et épuration.

### DÉCIDE

3. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 126'000.-, participation de tiers non déduite, pour la transformation de la STEP (suppression phragmicompostage, passage à la déshydratation des boues et divers aménagements)
4. de financer cette dépense par la trésorerie courante.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

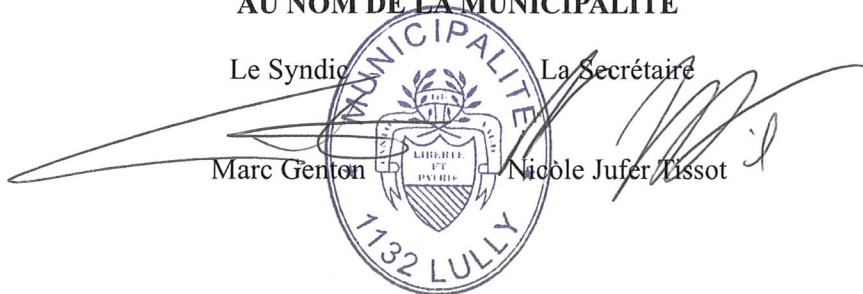
### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Marc Genton

Nicole Jufér Tissot



Municipal responsable du préavis : M. Genton